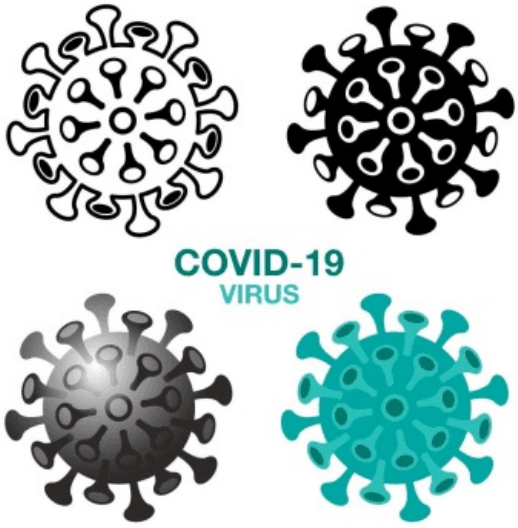
Un déconfinement progressif, info du 23/12/2020

Le jeudi 10 décembre, le Premier Ministre a dressé les grandes étapes de la suite du déconfinement mises en place à partir du mardi 15 décembre 2020 :

- **Mardi 15 décembre :** fin du confinement, mise en place d'un couvre-feu de 20 heures à 6 heures (à l'exception de la nuit du 24 au 25 décembre)
- **Jeudi 7 janvier 2021 :** reprise de la vie culturelle (sous réserve)
- **Mercredi 20 janvier 2021 :** Sous réserve des conditions sanitaires, réouverture des bars, restaurants et salles de sport, présentiel à 100% dans les lycées



Ces étapes prévisionnelles et pourront être réévaluées par les autorités en fonction de l'évolution de la pandémie de covid-19.

Depuis samedi 28 novembre 2020

- Les déplacements pour motif de promenade ou sport individuel sont permis dans un rayon de 20 km et pendant 3 heures. L'attestation de sortie reste en vigueur.
- Tous les commerces "non essentiels" ont rouvert avec un protocole sanitaire strict. Les bars, restaurants, salles de cinéma et de spectacles, salles de sport resteront eux fermés.
- Toutes les médiathèques de SQY dont la Médiathèque Jacques Brel sont ouvertes en Drive avec un protocole sanitaire strict (Réouverture le 4 janvier 2021).
- Les activités extra-scolaires en extérieur ont reprises. Cela concerne les activités associatives (sportives à l'exception des sports de contact) pour les enfants et adultes. Les terrains de sport sont de nouveau accessibles aux clubs encadrant les enfants.
- Les offices religieux sont permis, dans la limite de 30 personnes.
- Le télétravail reste, dans la mesure du possible, la norme.

À partir du mardi 15 décembre 2020

- Le confinement est levé.
- Fin des attestations de déplacement en journée
- Attestation obligatoire de 20 heures à 6 heures (pendant le couvre feu)
- Les déplacements (y compris inter-régionaux) sont possibles. Ces déplacements devront toutefois être limités au strict nécessaire.
- Un couvre-feu est mis en place entre 20h et 6h. Une exception sera faite pour le soir du 24 décembre 2020 UNIQUEMENT.
- Les gymnases, cinémas, théâtres, musées, salles de spectacle restent fermés
- Les grands rassemblements festifs seront toujours interdits.

À partir du mercredi 20 janvier 2020

- Les bars, restaurants et salles de sport pourront rouvrir avec un protocole sanitaire strict.
- Les lycées pourront pleinement rouvrir avec la totalité des élèves en présentiel. Les universités et établissements d'enseignement supérieur pourront pleinement rouvrir à compter du 3 février 2021.
- Les gymnases, cinémas, théâtres, musées, salles de spectacle pourront rouvrir avec un protocole strict.

Documents
Protocole sanitaire des commerces • 1er decembre2020
Tableau récapitulatif des mesures en vigueur dans le département à compter du samedi 28 novembre
Foire aux questions en vigueur dans le département à compter du 10 février 2021
Tableau récapitulatif 15 décembre 2020 decret-1
Foire quax questions • Mise en œuvre des mesures de lutte contre la COVID
FAQ Vaccination COVID 23/12/2020
Organisation de la campagne de vaccination contre la COVID 19 18/12/2020
Liens utiles
Carte avec le rayon de 20 km autour de chez soi et du domicile
Toutes les médiathèques ouvertes en Drive
Attestations de déplacement dérogatoire numérique
Annuaire des artisans/commerçants de Magny-les-Hameaux